

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 16 mars 2016 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane  
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Dominique Ouellet, maire suppléant de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre avec M. Marc Lussier, directeur du service de génie civil de la MRC, et M. Sébastien Labonté de la firme CIMA+ – Deuxième étape de la démarche dans le cadre du programme Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PIRSMM);
4. Procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 février 2016;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016;
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016;
5. Dossiers régionaux
  - 5.1 Lettre de La sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs – Résolution numéro 609-11-15 du Conseil de la MRC en appui à la municipalité de Saint-René-de-Matane relativement à la chasse en bordure des routes;
  - 5.2 Communiqué, le 23 février 2016 – Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette – Le rapport du BAPE est maintenant public;
  - 5.3 Résolution concernant le maintien du système de gestion de l'offre (contingement de la production) dans l'industrie acéricole;

- 5.4 Centre de mise en valeur des opérations dignité (COD) – Invitation à renouveler l'adhésion de la MRC comme membre corporatif (60 \$) pour l'année 2016;
- 5.5 Demande d'appui – Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité;
- 5.6 Demande au député fédéral de Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, monsieur Rémi Massé – Accès à Internet et à la téléphonie cellulaire;
- 6. Administration générale / développement local et régional
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
    - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière;
    - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme;
    - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie;
    - 6.1.4 Cp - Génie civil;
    - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM;
    - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.2 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
    - 6.2.1 Renouvellement police d'assurance;
    - 6.2.2 Assemblée générale annuelle des membres, le 21 avril 2016 à Drummondville;
  - 6.3 Autorisation paiement – facture adhésion au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2016-2017;
  - 6.4 Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) – Congrès-AGA 2016 du 11 au 13 mai à Drummondville;
  - 6.5 Demande du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de reconduire son entente de collaboration avec la MRC de La Matanie dans le cadre de sa mission \*activités économiques\* inscrite au Plan national de sécurité civile (PNSC);
  - 6.6 Demande d'appui – Résolution numéro 2016-02-026 de la MRC de Beauce-Sartigan – Fonds de développement des territoires – Utilisation des sommes;
  - 6.7 Société canadienne de recherche contre le cancer – Avril, mois de la Jonquille;
  - 6.8 Fermeture du compte bancaire et de la carte de crédit du CLD de La Matanie;
  - 6.9 Appel de candidatures – Journées annuelles de l'accueil touristique (JAAT);
  - 6.10 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS);
- 7. Évaluation foncière
  - 7.1 Fin de probation et embauche de monsieur Karl Talbot Ouellet à titre d'adjoint technique en évaluation foncière;
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
  - 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-155 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'abroger des usages sous la zone 121-C;
  - 8.2 Certificat de conformité – Règlement numéro VM-89-156 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone 161-P;
  - 8.3 Réception du second projet de règlement numéro VM-89-157 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les usages autorisés dans la zone 108-C;
  - 8.4 Réception du premier projet de règlement numéro VM-89-158 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage sous la zone 76-C;
  - 8.5 Certificat de conformité – Règlement numéro VM-91-3 modifiant le règlement de construction de la ville de Matane concernant l'application de normes de construction;
  - 8.6 Lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*;
  - 8.7 Lettre de La sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Résolution numéro 577-10-15 de la MRC concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux;
  - 8.8 Conseil consultatif régional sur les déversements d'hydrocarbures en milieu marin (CCRDH) région du Québec, le 7 avril 2016 à Québec;

- 8.9 Dépôt du Rapport de la commission chargée de la tenue de l'assemblée publique concernant le projet de règlement numéro 198-11-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire;
  - 8.10 Certificat conformité – Règlement numéro 2015-03 modifiant le règlement édictant le Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de revoir la planification de la vocation du pôle institutionnel de la Municipalité;
  - 8.11 Certificat conformité – Règlement numéro 2015-04 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre les résidences unifamiliales isolées, bifamiliales isolées et multifamiliales dans la zone 28-P;
  - 8.12 Demande d'intervention pour lutter contre l'érosion d'un terrain riverain à la rivière Matane sur le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;
  9. Génie forestier
    - 9.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Rapport des activités 2015;
    - 9.2 Demande d'appui – Dossier de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée au Bas-Saint-Laurent;
  10. Service régional de génie civil
    - 10.1 Demande de prolongation de délai – Production du dernier rapport du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de La Matanie;
    - 10.2 Autorisation 3<sup>e</sup> paiement partiel – WSP Canada - Mandat d'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières local (PIIRL) pour la MRC de La Matanie;
    - 10.3 Formation "Réhabilitation des réseaux d'eau par chemisage structural", le 30 mai 2016 à Montréal;
  11. Service régional de sécurité incendie;
  12. Varia;
  13. Période de questions;
  14. Fermeture de la séance.
- 

### **RÉSOLUTION 148-03-16**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour, tel que présenté, en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 149-03-16**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 17 FÉVRIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 février 2016 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 17 février 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 150-03-16**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 151-03-16**

##### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 152-03-16**

##### **RÉSOLUTION CONCERNANT LE MAINTIEN DU SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE (CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION) DANS L'INDUSTRIE ACÉRICOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent compte sur son territoire 752 entreprises acéricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** ces entreprises utilisent plus de 32 000 ha de boisés acéricoles, exploitent plus de 7,2 millions d'entailles et génèrent des revenus annuels de 50 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la production acéricole est la deuxième production agricole en importance avec 10 % des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a commandé le Rapport « pour une industrie acéricole forte et compétitive » appelé « Rapport Gagné »;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation #5 de ce rapport demande d'abandonner le contingentement de la production;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation #8 de ce rapport demande de modifier le règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles pour qu'un producteur puisse mettre en marché librement toute quantité offerte à la fédération aux fins de mise en marché collective;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation #12 demande d'accorder à un producteur acéricole le droit de se retirer du système de mise en marché collective;

**CONSIDÉRANT QUE** dû à leur zone et leurs particularités climatiques, les producteurs du Bas Saint-Laurent /Gaspésie sont les derniers au Québec à entrer en production;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette situation, la production régionale sera la dernière à entrer dans ce libre marché;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation entraînera nécessairement une chute des prix au marché pour les productions tardives;

**CONSIDÉRANT QUE** le marché est contrôlé par 10 acheteurs, face à 20 000 acériculteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux producteurs garantissent leurs investissements au moyen de leur contingent de production (quota);

**CONSIDÉRANT QU'**une dérèglementation dans ce domaine acculerait de nombreux producteurs à des graves difficultés financières, voire même des faillites;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement du Québec :

- **D'**écarter toute recommandation qui touchera au système de gestion de l'offre pour l'industrie acéricole;
- **DE** toujours considérer que les saisons acéricoles ne sont pas synchronisées au Québec;
- **D'**écarter d'entrée de jeu, les recommandations #5, #8 et #12 du Rapport Gagné;
- **DE** travailler en partenariat, d'égal à égal, avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour la recherche de bonification quant au fonctionnement de cette industrie;

**DE** transmettre copie de la présente au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, à la ministre déléguée aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, au député de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, au président de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et à la présidente du Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 153-03-16**

#### **CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ (COD) – INVITATION À RENOUVELER L’ADHÉSION DE LA MRC DE LA MATANIE COMME MEMBRE CORPORATIF POUR L’ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT** l’invitation du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité (COD)* à renouveler l’adhésion de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le *COD* est une entreprise d’économie sociale dont la mission est de :

1. Sauvegarder la mémoire des Opérations Dignité, le plus grand mouvement populaire du monde rural que le Québec a connu;
2. Susciter l’implication citoyenne;
3. Valoriser la compétence et le savoir du monde rural;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie accepte de renouveler son adhésion comme membre corporatif du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité (COD)* et autorise le paiement de la contribution 2016 au montant de 60 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 154-03-16**

#### **APPUI – COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (CDR) BAS-SAINT-LAURENT / CÔTE-NORD – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité* a pour mission de promouvoir l’entrepreneuriat coopératif et mutualiste, d’assister le démarrage de nouvelles coopératives, de soutenir le développement des coopératives existantes et d’offrir des produits et services intercoopératifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité* a développé plus de 160 coopératives au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord depuis plus de 20 ans, en plus d’offrir des expertises particulières dans plusieurs domaines;

**CONSIDÉRANT QUE** des changements dans le programme de financement du gouvernement du Québec tendent à conserver une seule structure centralisée et à fusionner les CDR des régions, de sorte que ces dernières qui créent plus de 95 % des coopératives au Québec, disparaîtront;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité* a consulté ses 100 coopératives membres qui ont décidé, unanimement, de maintenir et de continuer à développer les services experts en développement coopératif de nos régions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie les démarches de la Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande à madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, de prendre acte et de reconnaître la décision de la *Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité* de maintenir son travail en région et de compenser ladite coopérative pour les services qu'elle continuera d'offrir au bénéfice de la collectivité;

**DE** transmettre copie de la présente au député de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent et au président de la Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 155-03-16**

#### **DEMANDE AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL D'AVIGNON–LA MITIS–MATANE–MATAPÉDIA, MONSIEUR RÉMI MASSÉ – ACCÈS À INTERNET ET À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à Internet et à la téléphonie cellulaire est trop souvent indisponible ou déficient dans plusieurs secteurs des régions rurales et que les coûts sont élevés pour un service inadéquat;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les municipalités rurales des MRC de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie, l'accès aux services gouvernementaux par Internet et à la téléphonie cellulaire s'avère indispensable pour leur développement économique et social ainsi que pour assurer la sécurité de leurs citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les problèmes de communication par téléphone cellulaire dans la MRC de La Matanie sont persistants dans certains secteurs que des améliorations sont requises de la part des différentes compagnies de communication;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de communication par Internet et par téléphone cellulaire sont considérés aujourd'hui, comme étant essentiels tant au point de vue personnel que professionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la disponibilité de services de communication est un facteur de localisation géographique important;

**CONSIDÉRANT QUE** les services 9-1-1 ne fonctionnent pas ou avec difficulté sur certaines portions du territoire rendant ces zones plus vulnérables en cas de situation d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au député fédéral d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, monsieur Rémi Massé, d'interpeller le gouvernement du Canada et le Premier ministre, monsieur Justin Trudeau, afin que les mesures nécessaires soient prises pour rendre accessibles, aux citoyens des municipalités rurales, les services par Internet et la téléphonie cellulaire, et ce, à des coûts compétitifs;

DE transmettre copie de la présente au bureau régional du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 156-03-16**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 16 529,98 \$, la liste des chèques émis au montant de 21 582,64 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 21 705,13 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 034,64 \$, représentant un grand total de 64 852,39 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 157-03-16**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 1 940,61 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 318,19 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 25 242,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 007,49 \$, représentant un grand total de 34 509,13 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



### **RÉSOLUTION 158-03-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 16 501,86 \$, la liste des chèques émis au montant de 33 400,38 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 33 877,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 895,54 \$, représentant un grand total de 87 675,16 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 159-03-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 21 435,00 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 796,34 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 9 950,55 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 407,98 \$, représentant un grand total de 35 589,87 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 160-03-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 72 414,55 \$, la liste des chèques émis au montant de 120 831,73 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 64 502,51 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 701,92 \$, représentant un grand total de 271 450,71 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 5 091,76 \$, la liste des chèques émis au montant de 965,41 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 10-03-2016 au montant de 18 287,41 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 565,85 \$, représentant un grand total de 26 910,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 161-03-16**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 835,67 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 3 912,42 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 917,68 \$, représentant un grand total de 5 665,77 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 162-03-16**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 1 883,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 539,48 \$, les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 1 433,91 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 359,69 \$, représentant un grand total de 4 216,66 \$ pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 163-03-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER 2016 AU 10 MARS 2016 – FOND<sup>S</sup> DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 7-02-2016 au 5-03-2016 au montant de 438,80 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 99,21 \$, représentant un grand total de 538,01 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 12 février 2016 au 10 mars 2016 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 164-03-16**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de La Matanie avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant total de 43 945 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2016 au 25 avril 2017 à 0 h 01;

**QUE** de ce montant, la somme de 23 058 \$ taxes incluses, correspondant à la prime relative au Service régional de sécurité incendie, soit assumée par les municipalités participantes;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 165-03-16**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE D'ADHÉSION AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD) DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 393-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie reconnaissant le Forum de concertation bas-laurentien et le Collectif régional de développement (CDR) comme l'instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et par conséquent l'adhésion au CDR pour les années 2015 et 2016;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 95-02-16 du Conseil de la MRC de La Matanie établissant l'utilisation du Fonds de développement régional (FDR);

**CONSIDÉRANT** la facture du CDR pour l'année 2016-2017 au montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie autorise le paiement de l'adhésion au Collectif régional de développement (CDR) du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2016-2017, au montant de 22 995 \$ incluant les taxes, payable par le FDR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 166-03-16**

##### **UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 AU 13 MAI 2016 À DRUMMONDVILLE**

**CONSIDÉRANT** le *Congrès-AGA 2016* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 11, 12 et 13 mai 2016 à Drummondville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du service de transport, ainsi que madame Marie-Claude Dionne, répartitrice au service de transport, à participer au *Congrès-AGA 2016* de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 11, 12 et 13 mai 2016 à Drummondville;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription, au montant de 50 \$/personne pour les membres, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget du Transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 167-03-16**

### **DEMANDE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION DE RECONDUIRE SON ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DE SA MISSION « ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » INSCRITE AU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PNSC)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) est responsable de la mission *activités économiques* inscrite au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce mandat, le Ministère désire reconduire son entente de collaboration avec la MRC de La Matanie qui était en vigueur avant l'adoption de la nouvelle gouvernance régionale en 2015, à savoir :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile, soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, le MESI a soumis, à la MRC, une lettre afin d'officialiser l'entente de collaboration d'une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de confirmer le nom et les coordonnées d'un répondant et d'un substitut;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie accepte de collaborer et autorise la directrice générale, madame Line Ross, à signer l'entente telle que définie, et ce, jusqu'au 31 mars 2019;

**DE** confirmer le nom et les coordonnées d'un répondant, soit madame Karine Lévesque, et d'un substitut, soit madame Line Ross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 168-03-16**

### **DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-02-026 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – UTILISATION DES SOMMES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2016-02-026 de la MRC de Beauce-Sartigan;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a confirmé, dans le cadre du renouvellement du Pacte fiscal, sa volonté de supporter le développement régional via le Fonds de développement des territoires, ci-après appelé le FDT;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Pacte fiscal 2016-2019, le Gouvernement s'est fermement engagé pour les quatre (4) prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de sa planification stratégique, la MRC de Beauce-Sartigan souhaite investir des sommes provenant du FDT afin de financer des projets structurants pour la région via un fonds « Politique de développement du territoire », lequel est fortement inspiré du modèle de la Politique nationale de la ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont convenu unanimement d'un mode de partage de ce nouveau fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de Beauce-Sartigan souhaitent pouvoir cumuler les sommes ainsi réservées pour la durée du Pacte fiscal 2016-2019 afin de financer des projets porteurs pour leur communauté et la région;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre dernier, dans le cadre de l'assemblée des MRC de la FQM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, s'est montré ouvert à cette proposition;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune directive en ce sens n'a été émise par le Ministère depuis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de La Matanie fait siennes et appuie les démarches de la MRC de Beauce-Sartigan;

**QUE** la MRC de La Matanie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de confirmer la volonté du Ministère de permettre le cumul des sommes versées par le Fonds de développement des territoires (FDT) pour la durée du Pacte fiscal 2016-2019;

**DE** transmettre copie de la présente au député de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 169-03-16**

#### **AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**DE** décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 170-03-16**

#### **FERMETURE DU COMPTE BANCAIRE DU CLD DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la dissolution du CLD de La Matanie et la fermeture du dossier au Registraire des entreprises en date du 21 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** le transfert des actifs et des passifs du CLD de La Matanie à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** le compte bancaire du CLD de La Matanie :

- Épargne avec opération (0023840-EOP);
- Compte avantage entreprise (0023840-ET1);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la fermeture du compte bancaire « CLD de La Matanie »;

**D'**autoriser le transfert des soldes dans le compte #721881 (MRC de La Matanie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 171-03-16**

#### **ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT ÉMISE AU CLD DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la dissolution du CLD de La Matanie et la fermeture du dossier au Registraire des entreprises en date du 21 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la carte de crédit VISA Affaires du CLD de La Matanie n'est plus requise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**D'annuler** toute carte de crédit VISA Affaires émise au CLD de La Matanie par Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 172-03-16**

#### **JOURNÉES ANNUELLES DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE (JAAT)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Tourisme (MTO) est à la recherche de régions hôtes pour la tenue des éditions 2016, 2017 et 2018 des Journées annuelles de l'accueil touristique (JAAT);

**CONSIDÉRANT QUE** les JAAT sont un colloque annuel destiné aux intervenants de l'accueil et des renseignements touristiques du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**, créé en 2003, cet événement du MTO constitue un lieu privilégié de rencontres et d'échanges attirant en moyenne une centaine de participants de l'ensemble du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants aux JAAT sont des représentants d'associations touristiques régionales (ATR), de chambres de commerce, d'organismes de développement, de municipalités, de MRC, de corporations de développement ainsi que des représentants de l'industrie touristique et du MTO;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de mettre en valeur les différentes régions du Québec et de les faire découvrir aux participants, les JAAT se tiennent dans un endroit différent d'une année à l'autre.

**CONSIDÉRANT QUE** les JAAT 2016, 2017 et 2018 se tiendront les mercredi, jeudi et vendredi durant la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> semaine d'octobre ou durant la 1<sup>re</sup> semaine de novembre selon l'horaire suivant :

- Mercredi à compter de 16 h : activité de bienvenue;
- Jeudi de 8 h 30 à 17 h : conférences et ateliers;
- Jeudi de 18 h à 22 h : cocktail et soirée Azimut;
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h : conférences et ateliers;

**CONSIDÉRANT QU'**en déposant sa candidature, s'il est retenu, l'organisme s'engage à :

- Identifier une personne pour participer aux réunions et aux travaux du comité de logistique composé de responsables du MTO et de représentants de la firme événementielle;
- Organiser la soirée de bienvenue du mercredi qui a pour but de mettre en valeur la région hôte (produits, lieux spécifiques, particularités, etc.) afin de faire vivre aux participants l'accueil touristique offert aux visiteurs (au besoin, l'organisme pourra compter sur la collaboration logistique de la firme événementielle, le MTO allouera un maximum de 5 000 \$ pour l'organisation de l'activité et aura la prérogative de valider le concept);
- Fournir, au besoin, des listes de fournisseurs locaux (photographe, fleuristes, producteurs, artistes, etc.);



- Soumettre au MTO les demandes médias relatives à l'événement;
- Laisser à la Ministre la priorité pour toute annonce publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** mise en candidature de la MRC de La Matanie pour devenir la région hôte des Journées annuelles de l'accueil touristique (JAAT) en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 173-03-16**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE (PSPS)**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'entente avec le MAMOT pour le Fonds de développement des territoires (FDT), il est prévu que la MRC doit se doter d'une la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite investir des sommes provenant du FDT afin de financer des projets structurants pour la région dont les balises sont établies par une PSPS laquelle est fortement inspirée du Pacte rural et du Plan de travail 2014-2019 adopté par la MRC dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

**CONSIDÉRANT** les échanges entre les membres du Conseil en lien avec l'utilisation du FDT et FDR et les différentes politiques qui en découleront;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS);

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

Pour – neuf (9) voix

Contre – dix (10) voix

Municipalité de Baie-des-Sables  
Municipalité de Grosses-Roches  
Municipalité de Les Méchins  
Municipalité de Saint-Adelme  
Municipalité de Sainte-Félicité  
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg  
Municipalité de Saint-Léandre  
Municipalité de Saint-René-de-Matane  
Municipalité de Saint-Ulric

Municipalité de Sainte-Paule  
Ville de Matane

REJETÉE

### **RÉSOLUTION 174-03-16**

#### **FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MONSIEUR KARL TALBOT OUELLET AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 490-09-15 relative à l'embauche, en date du 17 septembre 2015, de monsieur Karl Talbot Ouellet à titre d'adjoint technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 17 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de la directrice du service à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de monsieur Karl Talbot Ouellet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Karl Talbot Ouellet soit confirmé à titre d'employé régulier de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 17 mars 2016;

**QUE** la date du 19 mai 2015 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et le calcul des vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 175-03-16**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-154 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 15 février 2016, le *Règlement numéro VM-89-156 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser de nouveaux usages sous la zone 161-P*;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification au règlement vise à favoriser le développement d'une vocation communautaire pour l'ancienne école Marie-Guyart;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-89-156 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 176-03-16**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-91-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 mars 2016, le *Règlement numéro VM-91-3 modifiant le règlement de construction numéro VM-91 concernant l'application de normes de construction*;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification au règlement vise à introduire, par renvoi à certaines parties du Code de construction du Québec, édition 2010, chapitre 1, des normes de construction pour certaines catégories de bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-91-3 modifiant le règlement de construction de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice générale dépose au Conseil la lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant la *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal* adoptée par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2015.

Dépôt du Rapport de la commission chargée de la tenue de l'assemblée publique du 9 mars 2016 concernant le projet de règlement numéro 198-11-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire.

### **RÉSOLUTION 177-03-16**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-René-de-Matane a adopté, le 11 janvier 2016, le *Règlement numéro 2015-03, intitulé « Règlement modifiant le règlement 2009-01 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de revoir la planification de la vocation du pôle institutionnel de la municipalité »*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-René-de-Matane modifie son plan d'urbanisme afin de rendre compatibles les activités résidentielles à l'intérieur de l'affectation communautaire, laquelle coïncide avec le pôle institutionnel de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-René-de-Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de conformité produite par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 178-03-16**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-René-de-Matane a adopté, le 9 mars 2016, le *Règlement numéro 2015-04, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-03 de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre les résidences unifamiliales isolées, bifamiliales isolées et multifamiliales dans la zone 28-P »*;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification au règlement vise à favoriser la conversion de l'ancien presbytère de la fabrique de Saint-René-Goupil à des fins résidentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-René-de-Matane à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 2015-04 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 179-03-16**

#### **DEMANDE D'INTERVENTION POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION D'UN TERRAIN RIVERAIN À LA RIVIÈRE MATANE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a reçu, de la municipalité de Saint-René-de-Matane, une demande d'intervention sur un terrain privé situé au 102, avenue Saint-René, en vue de le protéger de l'effet de l'érosion occasionnée par la rivière Matane;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'érosion hydrique est un processus naturel dans la dynamique d'un cours d'eau et qu'une obstruction qui pourrait gêner le libre écoulement de l'eau n'a pas été constatée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** ne pas accéder à la demande d'intervention en vue protéger ledit terrain de l'érosion;

**D'informer** la municipalité de Saint-René-de-Matane de la réponse et de la contribution que peut apporter la MRC dans la réalisation de relevés topographiques si d'éventuels travaux s'avèreraient nécessaires;

**QUE** le propriétaire de l'immeuble sis au 102, avenue Saint-René à Saint-René-de-Matane, soit informé que la MRC de La Matanie n'effectuera pas d'intervention visant à protéger sa propriété de l'érosion occasionnée par la rivière Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 180-03-16**

#### **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2015**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport des activités 2015 de la MRC de La Matanie dans le cadre du PADF, préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le Rapport des activités 2015 de la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), préparé par madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, pour fins de transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 181-03-16**

#### **APPUI – DOSSIER DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE EN FORÊT PRIVÉE AU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est interpellée à titre de responsable de l'aménagement, de la planification et du développement économique de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) s'est manifestée à nouveau sur le territoire forestier de l'Est-du-Québec en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épidémie affecte déjà grandement les boisés des propriétaires des MRC du Bas-Saint-Laurent, dont La Matanie, La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette;

**CONSIDÉRANT QUE** la progression de l'épidémie est exponentielle et affectera incessamment la forêt privée de l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la forêt privée est une source d'approvisionnement majeure pour les usines de transformation forestière de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épidémie affectera inévitablement le flux de bois mis en marché et qu'elle provoquera des variations non négligeables sur les activités et les retombées économiques des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance de la lettre, datée du 11 novembre 2015, transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs par le président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance de la lettre, datée du 25 février 2016, transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et signée conjointement par le président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et par le président de la Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**DE** signifier au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard :

- **QUE** la MRC de La Matanie appuie les demandes présentées en date du 24 février 2016 par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et la Fédération des organismes de gestion en commun;
- **QUE** la MRC de La Matanie appuie les demandes et la stratégie présentées le 11 novembre 2015 par la Fédération des producteurs forestiers du Québec.

**DE** transmettre copie de la présente au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia-Mitis, au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent et au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 182-03-16**

#### **DEMANDE DE REPORT – PRODUCTION DU DERNIER RAPPORT DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie, a obtenu le 24 octobre 2014, la confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de l'exercice de planification doit être complété à l'intérieur d'une période de 18 mois, soit le 24 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le directeur du service de génie civil, monsieur Marc Lussier, à soumettre une demande de report de six (6) semaines, soit jusqu'au 6 juin 2016 inclusivement, pour le dépôt au MTQ du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 183-03-16**

#### **AUTORISATION 3<sup>E</sup> PAIEMENT PARTIEL – WSP CANADA – MANDAT D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCAL (PIIRL) POUR LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 256-05-15 du Conseil de la MRC de La Matanie relative à l'octroi de contrat pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de travail détaillé, dans le cadre du PIIRL, a été déposé au ministère des Transports du Québec et a été approuvé par le comité MTQ chargé de valider le contenu ainsi que les coûts de réalisation du plan d'intervention;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 437-08-15 autorisant le paiement des honoraires professionnels se terminant le 1<sup>er</sup> août 2015, représentant 10 % des travaux, au montant de 7 520 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 69-01-16 autorisant le 2<sup>e</sup> paiement des honoraires professionnels se terminant le 19 décembre 2015, représentant 15 % des travaux, au montant de 11 280 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture #0539299 de WSP relative aux honoraires professionnels se terminant le 19 février 2016, représentant 15 % des travaux, au montant de 11 280 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Ouellet et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement de la facture #0539299 à WSP concernant les honoraires professionnels se terminant le 19 février 2016, représentant la réalisation de 15 % des travaux pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de La Matanie, au montant de 12 969,18 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 184-03-16**

#### **GÉNIE CIVIL – FORMATION « RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAU PAR CHEMISAGE STRUCTURAL », LE 30 MAI 2016 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** la formation « Réhabilitation des réseaux d'eau par chemisage structural » offerte par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), le 30 mai 2016 à Montréal;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Marc Lussier, directeur du service de génie civil de la MRC, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** monsieur Marc Lussier à participer à la formation de CERIU « Réhabilitation des réseaux d'eau par chemisage structural », le 30 mai 2016 à Montréal;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription de 750 \$ par personne non-membre plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **VARIA**

- a) Demande de modification législative au MAMOT – Convocation (quorum) municipalités participantes;
- b) Demande au député fédéral, monsieur Rémi Massé – Programmes d'aide financière – Permettre le financement des travaux en régie;

### **RÉSOLUTION 185-03-16**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE AU MAMOT – CONVOCATION (QUORUM) MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC se voient confier différents mandats par les municipalités et que ces mandats ne regroupent pas toujours l'ensemble des municipalités qui composent la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles sont claires dans *le Code municipal du Québec* en ce qui a trait à l'adoption des budgets en différentes parties en fonction des services offerts et que seules les municipalités participantes votent sur ces questions;

**CONSIDÉRANT** les lettres patentes des MRC et l'établissement du quorum pour la tenue des séances du Conseil;

**CONSIDÉRANT** les difficultés de fonctionnement lorsqu'il s'agit de convoquer une séance extraordinaire pour traiter un sujet qui ne concerne que les municipalités participantes audit service mais que la composition du quorum du Conseil de la MRC oblige la présence de maires qui ne font pas partie du service et qui n'auront pas droit de participer à la décision;

**CONSIDÉRANT**, à titre d'exemple, le Service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie qui regroupe toutes les municipalités, sauf Matane et St-Ulric, mais que l'absence du représentant des municipalités non participantes audit service à une séance extraordinaire concernant spécifiquement ce service empêche le quorum et la prise de décision;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'apporter une modification ou une clarification au *Code municipal du Québec* afin de permettre de ne convoquer que les maires des municipalités participantes lorsqu'il s'agit de tenir une séance extraordinaire qui concerne un service dont toutes les municipalités de la MRC ne sont pas participantes et que la règle du quorum ne s'applique qu'à eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



### **RÉSOLUTION 186-03-16**

#### **DEMANDE AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL, MONSIEUR RÉMI MASSÉ — PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE – PERMETTRE LE FINANCEMENT DES TRAVAUX EN RÉGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les règles et normes qui régissent divers programmes d'aide financière font en sorte que les dépenses associées aux travaux effectués en régie par les municipalités ne sont pas admissibles;

**CONSIDÉRANT** la réalisation de travaux à un coût moindre permettrait également d'en faire plus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**DE** demander au député fédéral d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, monsieur Rémi Massé, d'intervenir et de faire les représentations nécessaires afin que les programmes d'aide financière permettent l'admissibilité des frais reliés aux travaux réalisés en régie par les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes dans la salle font des commentaires et posent des questions sur différents sujets.

### **RÉSOLUTION 187-03-16**

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

---

Le préfet  
André Morin

(signé)

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, André Morin, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

Le préfet  
André Morin